



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Feu vert pour le Casino de Neuchâtel

Les séances de conciliation conduites par la Ville en automne 2011 ont abouti, le 16 janvier 2012, à un retrait complet des oppositions déposées contre le projet de Casino situé dans le bâtiment de la Rotonde. Les travaux de transformation et d'aménagement vont donc immédiatement commencer, dans la perspective d'une ouverture de l'établissement en automne 2012.

La mise à l'enquête du projet, en juin-juillet 2011, avait suscité le dépôt de sept oppositions émanant de voisins ou d'associations de quartier. Le processus de conciliation s'est déroulé de septembre à décembre 2011 selon un calendrier strictement défini entre les parties. Il convient de souligner l'esprit très constructif qui a prévalu lors des discussions et qui a permis de parvenir à un accord global sur les conditions de réalisation du projet et, finalement, au retrait de l'ensemble des oppositions à la date du 16 janvier 2012.

Tant le maître d'ouvrage (la Société FBAM Neuchâtel SA) que la Ville de Neuchâtel ont pris un certain nombre d'engagements, lesquels constituent d'ailleurs des conditions d'octroi du permis de construire, venant ainsi à la rencontre des opposants et répondant à leurs légitimes préoccupations.

Du côté du Casino, un cadre d'exploitation précis de l'établissement a été fixé (horaires, utilisation des terrasses, gestion du stationnement clients ou personnel, organisation des livraisons) et des modifications ont été apportées aux installations de ventilation du bâtiment.

Du côté de la Ville, ce sont plus particulièrement des mesures de suivi et de contrôle concernant le trafic et le stationnement qui ont été arrêtées. Elles pourront donner lieu, en fonction des analyses effectuées et en partenariat avec les habitants des quartiers concernées, à la mise en place de mesures de circulation adaptées.

La Ville de Neuchâtel se réjouit de l'issue positive de la procédure et mettra tout en œuvre pour que l'arrivée du Casino se passe dans les meilleures conditions, que ce soit pour l'exploitant ou pour les habitants du secteur.

Neuchâtel, le 18 janvier 2012

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires :

Concernant le le retrait des oppositions

Olivier Arni, conseiller communal, tél. 032 717 76 01, courriel: olivier.arni@ne.ch

Fabien Coquillat, tarchitecte communal adjoint, tél. 032 717 76 61
courriel : fabien.coquillat@ne.ch

Concernant le développement futur du Casino

Alain Ribaux, conseiller communal, tél. 032 717 71 01, courriel : alain.ribaux@ne.ch

Marco Paolini, responsable du développement économique, tél. 032 717 71 05
courriel : marco.paolini@ne.ch